

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 14 avril 2021 à 14 h

Considérant l'état d'urgence sanitaire et les décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, **cette séance se tiendra à huis clos, par vidéoconférence qui sera accessible par webdiffusion en direct, et par la suite en différé.**

Malgré l'article 44 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public

Selon l'article 40 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468) et l'article 325 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), les questions ne doivent porter que sur **les sujets à l'ordre du jour**. Considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

Pour s'inscrire il faut aller sur le site Montreal.ca, choisir l'arrondissement Outremont, se rendre à la section « Conseil d'arrondissement et consultations publiques », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne.

La question doit être reçue avant 13 h 30 le jour même de la séance extraordinaire. Toute question reçue après 13 h 30 ne sera pas traitée publiquement durant la période de questions des citoyens du conseil extraordinaire du 14 avril 2021.

Pour envoyer une pièce jointe, vous devez transmettre votre question et la pièce jointe à l'adresse : secretariat.outremont@montreal.ca

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot du maire et des élu(e)s
- 10.03** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 avril 2021, à 14h
- 10.04** Période de questions des citoyens

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Addenda - Octroyer à la firme Desjardins Experts Conseils un contrat de gré à gré pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt situé au 1801 avenue Lajoie à Outremont, pour un montant de 34 360,28 \$ (incluant les taxes) - Autoriser un budget de contingences d'un maximum de 5 000 \$ (incluant les taxes) - Autoriser une dépense totale maximale de 60 000 \$ - Dépense provenant du PTI

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1190465002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Desjardins Experts Conseils un contrat de gré à gré pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt situé au 1801 avenue Lajoie à Outremont pour un montant de 34 360.28 \$ (incluant les taxes), autoriser un budget de contingences 5 000 \$ (incluant les taxes) et autoriser une dépense maximale de 60 000 \$- Dépense provenant du PTI

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 13 917.73\$, taxes incluses, pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt dans le cadre du contrat accordé à la firme Desjardins Experts Conseils (CA19 160239) majorant ainsi le montant du contrat de 13 917.73\$, taxes incluses. - Dépense provenant du PTI;

D'AUTORISER une dépense de 11 497.50\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 25 415.23\$, taxes incluses, portant la dépense maximale totale de 60 000\$ à 85 415.23\$, taxes incluses.

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-08 16:24

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190465002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Desjardins Experts Conseils un contrat de gré à gré pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt situé au 1801 avenue Lajoie à Outremont pour un montant de 34 360.28 \$ (incluant les taxes), autoriser un budget de contingences 5 000 \$ (incluant les taxes) et autoriser une dépense maximale de 60 000 \$- Dépense provenant du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 25 415.23\$, taxes incluses, portant la dépense maximale totale de 60 000\$ à 85 415.23\$, taxes incluses.

Contexte :

Dans le cadre des travaux de réfection du chalet Pratt, des problématiques structurales requièrent des services professionnels d'ingénierie en structure afin d'apporter des correctifs à la structure.

La démolition d'une partie des murets de pierres au niveau de la terrasse a montré que des colonnes d'acier supportant le toit doivent être remplacées. La stabilité structurale de ces colonnes sera aussi étudiée.

Suite aux nombreuses itérations de conception du projet depuis 2019 et aux honoraires supplémentaires requis suite aux imprévus en cours de chantier, la dépense maximale autorisée de 60 000\$, taxes incluses, sera bientôt atteinte.

Description :

Le présent sommaire vise à majorer la dépense maximale et le budget des contingences du mandat des ingénieurs afin de réaliser diverses expertises requises par des travaux imprévus.

Deux expertises sont présentement requises pour corriger des problématiques structurales du bâtiment

Plus spécifiquement, le descriptif des activités anticipées dans l'établissement des honoraires :

- + Relevé sur place
- + Émission des plans et de devis en format de directive;
- + Visites de chantier ponctuelles et participation à des réunions de chantier au besoin (2 visites sont incluses par expertise);
- + Production des rapports de visite de chantier;
- + Suivi technique au bureau et vérification des dessins d'atelier.

Justification :

Les travaux de réfection du chalet Pratt sont présentement en cours de réalisation. La correction des déficiences structurales doit être réalisée avant que d'autres étapes du projet de réfection puissent être entreprises.

Aspects financiers

La demande d'honoraires supplémentaires DHS-S-05 est au montant de 4 975.00\$ avant taxes, soit 5 720.01\$ taxes incluses,
La demande d'honoraires supplémentaires DHS-S-06 est au montant de 7 130.00\$ avant taxes, soit 8 197.72\$ taxes incluses.

Un budget de contingences supplémentaires de 10 000.00\$ avant taxes, soit 11 497.50 \$ taxes incluses, est recommandé pour la poursuite du projet.

La dépense maximale sera majorée de 25 415.23\$, taxes incluses, portant la dépense maximale totale de 60 000\$ à 85 415.23\$, taxes incluses.

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

Impact(s) majeur(s) :

Si le budget des contingences n'est pas bonifié rapidement, le chantier pourrait prendre du retard. Si le budget n'est pas autorisé, le bâtiment ne sera pas sécuritaire.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ninon MEUNIER
secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1190465002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Desjardins Experts Conseils un contrat de gré à gré pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt situé au 1801 avenue Lajoie à Outremont pour un montant de 34 360.28 \$ (incluant les taxes), autoriser un budget de contingences 5 000 \$ (incluant les taxes) et autoriser une dépense maximale de 60 000 \$- Dépense provenant du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de réfection et verdissement des parcs locaux de la ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont a ciblé la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt pour l'année 2019.

Des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment du chalet incluent entre autres : la maçonnerie, les portes et fenêtres, les boiseries et la toiture.

Des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité universelle du chalet et des installations sanitaires sont planifiés.

Le pourtour du chalet bénéficiera de l'ajout d'une terrasse, de gradins et d'une scène extérieure, d'aires de pique-nique, de supports à vélos de mobilier et d'éclairage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à accorder un contrat de services professionnels en ingénierie structurale, mécanique et électrique pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt.

Le mandataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en ingénierie structurale, mécanique et électrique pour la phase de conception, estimation des coûts de construction et pour le suivi des travaux de construction.

De façon non limitative, les services professionnels prévus aux documents d'appel d'offres se résument ainsi :

-Études préparatoires, relevés, réunions, esquisses, plans et devis, estimé du coût des travaux, surveillance des travaux, gestion des travaux (chantier).

JUSTIFICATION

La vétusté des installations et de l'enveloppe du chalet requiert des interventions importantes à court terme.

Une demande de prix a été faite auprès d'une seule firme conformément aux articles 33 et 34 du Règlement du Conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La firme d'ingénierie a présenté une offre de services au montant de 29 885 \$ (excluant les taxes).

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Desjardins Experts conseils au montant de 34 360.28\$ (incluant les taxes).

Il est recommandé d'autoriser un budget de contingences de 5 000 \$ (incluant les taxes) pour ce mandat.

Le montant des honoraires de la firme d'ingénierie est basé sur un estimé des travaux. Il s'agit d'honoraires à pourcentage qui seront ajustés en fonction du coût réel des travaux. À cette fin, une autorisation de dépense d'un montant supérieur est prévue. La dépense maximale est de 60 000 \$ incluant les taxes, les contingences, et les ajustements d'honoraires.

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt des documents livrables : 12 juillet 2019

Appel d'offres pour réalisation des travaux : 8 août 2019

Ouverture des soumissions pour travaux : 27 août 2019

Octroi du contrat des travaux : 3 septembre 2019

Période des travaux : mi-septembre à mi-décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux articles 33 et 34 du Règlement du Conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain Fiset
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-10

Anne-Marie POITRAS
Directrice par intérim